

CROQ'LOISIRS

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Pour le public de 3 à 17 ans

ARTICLE 1 : Jours, horaires et modalités d'ouverture

- les mercredis et pendant les vacances scolaires : de 7h30 à 18h30
- Pas de distinction d'origine sociale, religieuse ou philosophique.
- Selon la loi, la capacité d'accueil maximale est fonction du nombre d'animateurs présents

ARTICLE 2 : Inscription et règlement

- Inscriptions par ordre d'arrivée des dossiers complets
- Limitées au nombre de places disponibles (suivant le nombre d'animateurs)
- Dossier téléchargeable sur le site internet (<http://croq-loisirs.jimdo.com>) ou par mail (croqloisirs@hotmail.fr) ou retiré sur place
- OBLIGATOIRE : un dossier administratif et sanitaire COMPLET par enfant remis au plus tard le 1^{er} jour de présence de l'enfant.

ATTENTION : aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs en l'absence du dossier d'inscription complet.

ARTICLE 3 : Activités et encadrements

- Encadrement assuré par des animateurs formés, disponibles et à l'écoute des enfants
- L'équipe d'animation suit un projet pédagogique qu'elle a élaboré, qu'elle soutient et qu'elle projette dans les activités.
- Objectifs communs à tous les projets pédagogiques : Mieux-vivre ensemble, lutte contre les stéréotypes et les discriminations, découverte d'activités nouvelles, réalisation de projets

ARTICLE 4 : Repas et goûter

- Le repas peut être fourni par Croq'Loisirs. Le service est confié à API de Autechoux qui assure la liaison froide de repas équilibrés et variés.
- Les parents peuvent également préparer les repas de leur enfant. Ceux-ci seront conservés au froid, dans une boîte hermétique. Les repas sont réchauffés au micro-ondes.
- **Le goûter** peut être fourni par les parents en veillant à l'équilibre de celui-ci.

ARTICLE 5 : Absence

- En cas d'absence prévue, le Croq'Loisirs doit être prévenu le lundi avant 17h pour les mercredis et au moins une semaine à l'avance pendant les vacances.
- En cas d'absence de dernière minute ou pour laquelle le Croq'Loisirs n'a pas été prévenu dans les délais, la journée sera facturée sauf en cas de force majeure justifiée.
- En cas de force majeure justifiée, la situation sera étudiée au cas par cas.

ARTICLE 6 : Tenue et affaires

- Tenue adaptée à l'accueil de loisirs impérative: vêtements qui ne risquent rien, baskets, affaires adaptées à la météo (casquette, lunettes de soleil, Kway, ...)
- Toutes les affaires doivent être identifiées.
- Les affaires oubliées sont conservées pendant 1 mois ; au-delà, elles peuvent être utilisées pour les besoins de l'accueil de loisirs.
- Aucun objet de valeur ne doit être apporté à l'accueil de loisirs. Dans le cas contraire, l'équipe d'animation ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de l'objet.

ARTICLE 7 : Matériel

- Les enfants doivent respecter le matériel qui est mis à leur disposition.
- Les parents seront pécuniairement responsables de toute détérioration du matériel.

ARTICLE 8 : Droit à l'image

Dans le cadre de la mission pédagogique, l'équipe d'animation peut être amenée à prendre des photos ou à faire des vidéos de votre enfant pendant les activités.

Ces images peuvent ensuite être utilisées pour faire des films souvenirs par exemple ou pour faire la promotion de l'accueil de loisirs dans les journaux locaux.

Si vous ne le souhaitez pas, un encart est prévu à cet effet dans le dossier administratif que vous remplirez.

Contact : CROQ' LOISIRS

Directrice de l'accueil de loisirs : Anne-Sophie BALLOT

@ : croqloisirs@hotmail.fr

Tél : 09.52.24.89.75 / 06.52.54.19.04

site : croq-loisirs.jimdo.com

